

1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

En 2012, le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 a décidé de limiter l'appel aux bourses de doctorat pour les diplômés en sciences humaines et sociales (durée : 2 + 2 ans).

2. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique : **MARDI 5 JUILLET 2022.**

INSTRUMENTS		APPEL FRESH 2022		
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
		CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
1 ^{re} bourse	FRESH-B1	Jeudi 25 août à 14h*	Lundi 5 septembre à 14h	Jeudi 8 septembre à 14h
2 ^{de} bourse	FRESH-B2			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre en avance.

- Pour les boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRESH-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).
- Les jurys se réuniront à l'automne 2022 dans les locaux du F.R.S.-FNRS (pour autant que les conditions sanitaires le permettent). Les candidats présélectionnés à une 1^{re} bourse seront soumis à une épreuve orale. La date de l'interview ainsi que les modalités seront communiquées en temps utile. Cette date ne pourra en aucun cas être modifiée.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Comité de gestion du FRESH de décembre. Les 1^{res} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2022, les 2^{ndes} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2023.

3. ANNEXES

3.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1^{ÈRE} BOURSE	FRESH-B1
2^{NDE} BOURSE	FRESH-B2

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

3.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2022		TYPE DE DOCUMENT
1 ^{ÈRE} BOURSE	Lundi 5 septembre à 14h	Lettre d'avis du promoteur, structurée selon le fichier modèle
	Vendredi 30 septembre	Annexes (voir point 3.1) ²
		Lettres d'avis de : - 1 personne de référence (différente du promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, structurées selon le fichier modèle , - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire, qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent
	Publications acceptées après la date limite de validation candidat ²	
2 ^{ÈME} BOURSE	Lundi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

4. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2021

4.1 Scission du jury DES

Afin d'assurer une meilleure adéquation entre les thématiques des dossiers déposés et les profils du jury « Défis économiques et sociaux » (DES), le Comité de Gestion (CG) du FRESH du 25 avril 2022 a décidé de scinder le jury DES en 3 jurys distincts, couvrant respectivement les thématiques suivantes :

- DES-1 : Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation
- DES-2 : Économie, Gestion, Management, Droit, Criminologie
- DES-3 : Sciences politiques, Sciences sociales, Urbanisme, Mobilité, Communication, Géographie humaine, Gestion de l'environnement

4.2 Rapport d'évaluation

Le CG du FRESH du 25 avril 2022 a décidé que tous les candidats (y compris les candidats non présélectionnés pour passer l'épreuve orale) recevront un rapport d'évaluation (en respect de la charte européenne du chercheur) après la réunion du CG du FRESH de décembre.

4.3 Éligibilité des chercheurs-promoteurs MISU

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 25 avril 2022 a décidé que le chercheur-promoteur d'un Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU) qui exerce effectivement ledit mandat au plus tard à la date de début de la bourse à savoir le 1^{er} octobre de l'année de l'appel FRESH considéré, peut être promoteur d'un candidat à une bourse FRESH.

² À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

5. REMARQUES PARTICULIÈRES

5.1 Renouveau des bourses

Les candidatures à une 2nde bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

5.2 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur questionnaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci.

5.3 Une seule candidature FRIA/FRESH

Les diplômés en :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- sciences psychologiques

ne peuvent postuler qu'à un seul instrument ([FRIA](#) ou [FRESH](#)) la même année.

6. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement tel que souligné et redéfini par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 : « Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment culturels, économiques, politiques, sociaux ou socio-psychologiques. »

Les candidats sont invités à présenter dans leur dossier une appréciation de cet impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier à court-moyen terme des résultats de la recherche.

Les candidats mentionnent également une **personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire** qui sera contactée par le F.R.S.-FNRS pour rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>➤ <i>Tel que précisé à la section 3.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i></p> <p>Expérience professionnelle, y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche</p> <p>Titre du mémoire</p>
<p>SON PROJET DE RECHERCHE</p>	<p>Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus)</p> <p>➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</i></p> <p>Choix du jury et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative, complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <p>➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant au jury sélectionné, il devra justifier dans le formulaire le choix du jury.</i></p> <p>À compléter obligatoirement via le fichier modèle : FRESH-B1 (FR / EN) – FRESH-B2 (FR / EN).</p> <p>La description du projet (4 pages max.) est organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. État de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages.</p> <p>Une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte.</p> <p>Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement.</p> <p>Les candidats seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de l'impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier des résultats de la recherche.</p>
<p>SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</p>	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <p>➤ <i>Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</i></p>
<p>SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE</p>	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne de référence (différente du promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire. <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.</i></p> <p><i>Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

7. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS

7.1 Composition des jurys

Les **candidatures à une 1^{re} bourse** seront évaluées par quatre jurys : l'un dédié aux défis culturels et les trois autres dédiés aux défis économiques et sociaux.

Ces 4 jurys se répartissent selon les thématiques suivantes :

- **Jury Défis culturels (DC)** : Anthropologie culturelle, Art et architecture, Arts du spectacle, Histoire contemporaine, Histoire des sociétés préindustrielles, Langues, Littérature, Patrimoine et Archéologie, Philosophie
- **Jury Défis économiques et sociaux 1 (DES-1)** : Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation
- **Jury Défis économiques et sociaux 2 (DES-2)** : Économie, Gestion, Management, Droit, Criminologie
- **Jury Défis économiques et sociaux 3 (DES-3)** : Sciences politiques, Sciences sociales, Urbanisme, Mobilité, Communication, Géographie humaine, Gestion de l'environnement

Le jury DC est composé de 3 membres de la société civile et de 18 membres, 9 effectifs et 9 suppléants, issus des universités de la Communauté française de Belgique respectant, tant pour les membres effectifs que suppléants, l'équilibre institutionnel :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège
- 1 UMons, 1 UNamur, 1 USL-B

Les jurys DES sont composés respectivement d'un membre de la société civile et de 9 membres issus des universités de la Communauté française de Belgique respectant l'équilibre institutionnel :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège
- 1 UMons, 1 UNamur, 1 USL-B

Les promoteur et co-promoteur d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

La composition des jurys FRESH est disponible [ici](#). Elle est susceptible d'évoluer en fonction de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

7.2 Procédure de (pré) sélection

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération la qualité scientifique des dossiers sur la base des quatre critères suivants : **le projet de recherche (40%), la valeur du candidat dans sa spécialité (CV) (40%), l'environnement de recherche (10%) et l'impact sociétal du projet (10%)**. Un seuil de qualité minimal sera exigé pour chacun des critères, indépendamment de leur poids.

Les **candidats présélectionnés** seront soumis à une **épreuve orale**. Chaque dossier sera attribué à un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués par le candidat. Le candidat sera interviewé par le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, en l'absence du candidat, le jury débat et lui attribue une note.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : Faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail, impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Comité de gestion du FRESH de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privee)